

que Mme Vertel se repentit d'avoir, par une question peut-être indiscrette, révoilé de tristes souvenirs.

—Monsieur, reprit-elle, le docteur Gamier vient chaque soir passer quelque heures avec nous; lorsque vous voudrez l'accompagner, vous serez le bienvenu.

—Vous êtes mille fois bonne, Madame, et cette permission que vous daignez m'accorder est pour moi d'un grand prix; toutefois, ne craignez rien, je n'en abuserai pas.

Quand la voiture de M. Nada eut franchi la grille:

—Ne trouvez-vous pas, maman, dit Marthe, que ce monsieur ressemble d'une manière frappante au portrait de mon frère Augustin?

—C'était toujours ainsi que Marthe nommait le fils de M. Vertel.

Mme Vertel tressaillit, demeurant songeuse et ne répondit pas.

—Vraiment, petite sœur, reprit en riant Elisabeth, tu vois cette ressemblance partout; dernièrement encore, au cirque américain, ne nous disais-tu pas que la figure d'un des écuyers était la reproduction exacte de ce portrait qui te préoccupe sans cesse?

—Vois-tu, Elisabeth, j'ai la conviction qu'un jour il reviendra, ce cher Augustin; oh! combien je serais heureuse!

—Il te faudrait pourtant, chère Marthe, renoncer à tant de luxe qui t'environne, dire adieu à cette belle demeure que tu aimes tant!

Elisabeth, étendant la main, désignait le vaste emplacement de la Sapinière.

—Qu'importe, reprit Mlle Dorigny, en secouant la tête, je lui abandonnerais tout de grand cœur, lui demandant seulement en retour un peu d'affection.

—Chère folle, dit alors Mme Vertel, en embrassant tendrement sa fille, tu ne sais ce que tu désires... Du reste, ajouta-t-elle en soupirant, ce pauvre Augustin est à jamais perdu pour nous; ce n'est pas trop certain.

Les deux jeunes filles retournèrent au salon. Mme Vertel ne les y accompagna pas, elle se rendit à la bibliothèque. Cet appartement était tel qu'il se trouvait à la mort de M. Vertel, rien n'y avait été changé, sauf le portrait d'Augustin qu'on avait suspendu sous celui de son père. Mme Vertel se dirigea vers ce portrait et le contempla longtemps en silence.

(A suivre.)

Reconnu.— Quand la police a opéré l'arrestation de la comtesse de la rue St. Denis parmi les 400 spectateurs qui étaient présents on a reconnu que 395 étaient coiffés des chapeaux de la célèbre maison Dubuc, Desautels et Cie 217 rue Notre-Dame là où le gros chien est à la porte.

LE GROGNARD.

MONTREAL, 8 AVRIL 1882

Assemblée Législative.

Séance du 3 avril.

La séance est ouverte à 3 p. m.

Le premier ordre du jour appelé est la prise en considération du rapport du comité des habitants.

Dans ce rapport on suggère au gouvernement de diviser en deux départements le ministère des travaux publics. Il y aura un nouveau ministre, ministre de l'agriculture, choisi parmi les députés habitants. Le nouveau ministre se contentera de la moitié du salaire du commissaire des travaux publics.

M. Tiennoche Poulin en présentant le rapport dit que les professions libérales et le commerce sont trop représentés dans le gouvernement et il est temps que les habitants aient leur représentant dans le cabinet.

M. C. Bergevin abonde dans le même sens que le préopinant.

Le Dr Frégeau dit qu'il fait partie du comité depuis que la majorité de ses membres a résolu qu'il avait l'air assez habitant pour en être. Il conclut à l'adoption du rapport.

L'adoption du rapport est renvoyé à six mois.

M. Gagnon demande au gouvernement ce que coûte par année au pays l'entretien du lieutenant gouverneur Robitaille.

L'hon. M. Chapleau.—C'est une bagatelle; seulement \$30,000. Il est logé, chauffé, nourri, blanchi et fourni de pièces et de babiches. C'est si peu que le gouvernement songe à lui donner un deuxième terme d'office.

M. Stephens.— Je reviens à la question du chemin de fer du Nord. Ça ne prend que des années bâties, (*jack ass*) pour vendre \$7,500,000 une voie ferrée qui a coûté au pays \$15,000,000.

Le Dr Duhamel.— *What do you say.* Pas plus *jack ass* que vous! Vous dites que l'on vend le chemin pour la moitié de ce qu'il nous a coûté, eh bien vous avez menti!

M. Stephens.— Et puis vous, vous avez senti.

Dr Duhamel.— Répétez donc ça, et je vous donne une poque qui vous fera peter le fouillon.

M. Stephens.— Dont come near me or I will jump down your throat. Avance un peu, habitant, dos blanc, je te froterai les oreilles comme je l'ai fait à Gilman à Montréal. Je n'ai jamais *ehniqué* devant un canoquo.

L'Orateur.— A l'ordre, messieurs sinon j'appelle la police.

Le désordre continue et l'Orateur déclare la séance levée.

Correspondance.

Monsieur le *Grognard*,

J'ai lu dans votre journal l'histoire du compte d'Andrews pour \$3000 pour avoir posé l'appareil de chauffage dans le grand palais de M. Robitaille à Spencer Wood. Demandez à vos lecteurs si la machine et les tuyaux qu'Andrews a posé l'été passé dans le palais d'hiver de M. Robitaille à Bonaventure, dans la Baie des Chaleurs n'étaient pas inclus dans ces \$3000. Le compte du charbon pour le même établissement était-il inclus dans le compte pour Spencer Wood.

Tout à vous,

Z...

New Carlisle 23 mars.

BULLETIN JUDICIAIRE

Une décision cocasse.

La semaine dernière la cour des juges de paix d'Hochelega a rendu une décision qui mérite de passer à la postérité. Le crime est inouï dans les annales de la justice et le statut qui le punit paraît être connu du Docteur M..... juge de paix qui a rendu la sentence.

Une ouvrière employée dans la filature de coton Hudon à Hochelega a été arrêtée. Devinez pourquoi? Nous le donnons en mille, en deux mille:

Tenez, c'est inutile. Votre imagination n'est pas assez élastique pour concevoir le crime en question.

Nous allons vous donner tout simplement le texte de l'accusation portée contre la jeune fille dont nous passerons le nom sous silence par respect pour son sexe.

"Attention qu'une plainte a été faite devant le soussigné savoir que depuis un certain temps vous avez l'habitude en allant aux lieux situés dans la dite factorie de coton de faire usage mal à propos et illégalement d'un matériel nommé "rebut", la propriété de la dite factorie au lieu de vous servir des moyens fournis expressément par la dite factorie de coton, pour l'usage des employés du dit établissement et le dit rebut étant une source de revenu à la dite factorie de coton et que jeudi le 23 mars courant, vous avez répété le dit acte destructif, préjudiciable et illégal, vu que le canal conduisant les égouts se trouvant bouché par le dit rebut et une odeur très offensive se répand dans toute l'étendue de la bâtisse on question il est fortement préjudiciable à la santé et même et même la vie des employés de la dite factorie de coton en contrevention du statut on pareil cas fait et pourvu".

La cour ayant oui la preuve a condamné la défenderesse à une amende et des frais s'élevant à environ \$7.

On nous informe que l'avocat

de l'ouvrière demande un bref de *certiorari* à la Cour Supérieure.

Alors on saura en vertu de quel statut sa cliente a été condamnée et les moyens fournis expressément par la factorie en pareils lieux.

Quand on manquera le juge à la Cour Suprême on ira en chercher à Hochelega.

La police et la comtesse.

Lundi dernier vers neuf heures du matin le *Grognard* a assisté à un véritable cirque sur la rue St. Denis.

La grippe et la poigne de Montréal sous le commandement du sergent Gauthier bloquaient le chateau de la comtesse.

Le siège durait depuis sept heures du matin.

La chatelaine avait fait baisser la herse et lever le pont-levis. Elle était décidée à se rendre seulement à la dernière extrémité. Les archers de la Ste Hermandad attendaient un ordre du corregidor pour défoncer les portes.

Le boulanger et le laitier de l'établissement étaient arrêtés devant le chateau au milieu de la foule qui cherchait à assouvir une curiosité malsaine. Ils ne se souciaient guère de leurs clients qui les attendaient pour commencer leur déjeuner du lundi matin. Les gavroches étaient perchés sur les clôtures; les portiques et les fenêtres des maisons aristocratiques du quartier étaient garnis de spectateurs.

Finalement vers neuf heures et demie le sergent lut le warrant chasse-peau signé par le recorder, un warrant à longue portée. La chatelaine, voyant que toute résistance était inutile et que les assiégeants allaient défoncer les portes, se rendit à discrétion.

Les dames au nombre de trois montèrent en voiture et furent dirigées vers le poste central.

Rendues à destination elles furent logées avec le commun des martyrs dans les cellules de la police en attendant que leur procès fut appelé. Elles n'avaient pas affaire à la cour de police ce jour-là et elles se plaindront en termes amers au tourne-clé qui refusa de leur donner une chambre privée.

Maintenant le public se demande: Pourquoi tout ce scandale en plein jour? La police n'aurait-elle pas dû opérer ces arrestations pendant la nuit?

Non. La police n'est nullement à blâmer dans cette circonstance.

Si elle avait exécuté ses ordres dans la soirée ou à une heure avancée de la nuit nous aurions eu à Montréal un scandale mieux pommé.

La police savait que la veille plusieurs personnages huppés, des membres du haut commerce et des professions libérales, et des gandins de la haute gomme auraient été pris dans la nasse et au lieu d'un scandale nous en aurions eu une dizaine à enrégistrer.

Il va sans dire que la cour du recorder était bondée de spectateurs lorsque les prisonnières ont entendu lire l'acte d'accusation contre elles. Lorsqu'elles eurent relevé leur voiles il y eut un mouvement de désappointement dans l'auditoire. Au lieu de voir des Venus et des Psyché, ils ne trouvèrent que des figures maigre-grelettes, et sillonnées par des rides précoces. Rien dans leur traits n'indiquaient un soupçon de beauté. Le public crut qu'il allait contempler de belles aristocrates, il ne rencontra que les types les plus ordinaires dans la classe dont le recorder veut purger Montréal.

Le Club.

Il y a eu lundi dernier une assemblée nombreuse du Club de la rue Fullum et la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité.

Résolu.— Que les membres de ce club ont appris avec bonheur les succès de la police en arrêtant la comtesse et ses pensionnaires. Ils espèrent que les autorités continueront de sevir contre toutes les personnes qui tiennent ou fréquentent des maisons malfermées.

Le président a informé l'assemblée que le club recevait tous les jours de nombreuses adhésions depuis que la police avait organisé sa croisade contre les maisons.

Un comité spéciale a été nommé pour organiser une réception convenable au petit Pesant à son retour de Kingston.

Après avoir transigé plusieurs affaires de routine, les membres du club se sont rendus en procession chez leur aubergiste de la rue St. Catherine et ont bu plusieurs verres à la santé du recorder et de la police.

(Communiqué.)

Réponses à nos correspondants

Mlle Athémise.— Vous nous demandez la meilleure recette pour protéger votre manteau contre les mites en été. Le moyen le plus sûr est de l'arroser avec du vitriol et de la déposer jusqu'à l'hiver prochain chez un prêteur sur gages.

M. B... (Knowlton).— Trop long. Cela n'intéresse que les notaires de votre canton.

R. T... (Québec).— On ne se chauffe pas avec ce bois-là à Montréal. Essayez le *Nouvelliste* ou le *Courrier du Canada*.

Silvio.— Pas moyens dans votre cas, hormis que vous auriez de l'argent et que graisseriez la patte à un député.

Jérôme.— Non. Le Dr Pâquin n'a pas reçu l'excommunication, mais il l'a frisée.